

DÉLIBÉRATIONS DU 28 SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal :

Finances

- Approuve la décision modificative n° 2 au budget pour l'exercice 2007 et arrête la balance de la section d'investissement en recettes et en dépenses à 21 750 740 € au lieu de 21 621 120 €, et la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 31 252 840,98 € au lieu de 31 103 940,98 €, soit une balance générale de 52 003 580,98 € au lieu de 52 725 060,98 €.
- Institue, pour l'année 2008, une taxe sur les déchets réceptionnés dans l'installation de stockage des déchets ménagers et assimilés appartenant à la Société Routière de l'Est Parisien (R.E.P.). Son montant est fixé à 1,50 € la tonne de déchets. La taxe sera versée aux communes qui accueillent la R.E.P. sur leur territoire ainsi qu'aux communes limitrophes. Villiers-le-bel percevra 9 % de cette taxe.
- Accorde une subvention exceptionnelle de 600 € au Club de Hockey de Villiers-le-bel pour la mise en place d'une équipe féminine et une subvention de 1 500 € à l'association "Les Poulains".
- Accorde une subvention de 200 € au collège Léon-Blum afin de permettre à vingt de ses élèves de représenter la France à la "Biennale de la danse à l'école" de Stockholm (Suède).
- Par solidarité avec les habitants de la Martinique et de la Guadeloupe, décide de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association "Les Amis d'Ici et d'Ailleurs" et une subvention du même montant à l'association CROMVO. Ces subventions ont pour objectif de permettre aux deux associations d'apporter leur aide aux victimes du cyclone Dean qui a frappé dernièrement les Antilles.

Culture

- Autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec l'Association du Conservatoire de Musique pour l'année 2007- 2008. Cette convention permettra à l'atelier d'éveil musical, destiné aux enfants de 3 à 6 ans, de poursuivre son fonctionnement.

Logement

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.) afin de financer l'acquisition de la copropriété située au 37, rue Julien-Boursier. Le F.A.U. soutient les communes les plus dynamiques en matière de construction de logements et qui justifient d'investissements financiers dans le logement social.

Travaux

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine pour le financement des travaux de construction de deux classes supplémentaires à l'école Jean-Moulin.
- Autorise le Maire à constituer un nouveau dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général afin de procéder à la réfection du plafond du restaurant scolaire Démolliens.

Urbanisme

- Autorise le Maire à signer une convention avec GRT gaz permettant à cette société d'implanter un "dispositif de protection cathodique de l'ouvrage de transport gaz" sur la parcelle communale située sur le lieu-dit "La Longue Raye".
- Après enquête publique, autorise le Maire à déclasser le sentier rural n° 28, dans sa partie entre la rue du Docteur-Rampont et l'allée de Chantilly. Ce cheminement n'a plus de fonction aujourd'hui.